

Séance du Conseil Municipal du 10/07/2008

N°

Direction : Direction Citoyenneté, Politique de la ville

Vie associative

REF : VIEASSOC2008001

Signataire : LT/MJ

OBJET :Communication sur les fonds d'avance de trésorerie et d'aide à projet pour les associations d'Aubervilliers- nouvelles sources de financement

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L511-6 du Code monétaire et financier,

Vu l'article 238 bis du Code général des impôts,

Vu la loi de modernisation de la fonction publique n° 2007-148 du 2 février 2007 et le décret n° 2007-1542 du 26 octobre 2007,

DELIBERE :

Article unique : Prend acte de cette communication concernant un fonds d'avance de trésorerie et d'aide à projet pour les associations d'Aubervilliers- nouvelles sources de financement.

Le Maire